



L'INGOINGROU

Compte rendu DCI du 22/01/24: Prime Jeux Olympiques et paralympiques 2024 au TSEE

Présents: 3 représentants SUD-Rail, RRH et RRS

De nombreux oubliés au TSEE !

Suite aux annonces contradictoires sur l'attribution de cette prime « JOP » (obtenue par la mobilisation, les agents du Matériel n'étaient initialement pas concernés) faites par la direction entre les Assemblées Générales et le discours auprès des agents de certaines équipes, SUD-Rail a déposé une DCI afin d'avoir des infos sérieuses et imposer que tous les agents du TSEE soit traités équitablement:

- Présentation factuelle des critères d'attribution de la prime JOP pour les cheminots du TSEE.

- Attribution de la prime JOP aux pôles support qui participent à leur manière à la production de la maintenance des TGV et auront une surcharge de travail lors de cette période.

- Attribution de la prime JOP à tous les cadres du TSEE qui eux aussi participent à leur manière à la production de la maintenance des TGV et auront une surcharge de travail lors de cette période.

Même si la Direction nationale fait une table ronde tous les mois au sujet de cette prime JOP et qu'il pourrait y avoir des évolutions, il est inadmissible que des cheminots soient exclus de cette prime ou dans l'incertitude de l'obtenir !

	Réponse de la direction	Avis SUD-Rail
Présentation factuelle des critères d'attribution de la prime JOP pour les cheminots du TSEE	<p>Pour le moment , tous les agents bossant à la production (UO CC, UO CL, UO N3, MVT, UO LA), y compris leur DPX, vont pouvoir toucher:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 euros par jour travaillé pendant les Jeux olympiques et paralympiques. - La prime congés période de moindre besoin sera doublée et appliquée dès le premier congé (7,65euros x2 pour 1 congé). - doublément de l'abondement à partir du 6ème jour posé sur le CET - le paiement des RU et RQ avec une majoration de 30% au lieu de 25%. <p><u>Pour un certain nombre de secteurs ne travaillant pas directement à la production, la direction ne sait pas ou n'y a pas encore réfléchi (LA gestion, équipe TGV M, MDII chargé travaux...).</u></p>	<p>Pour SUD-Rail, il est inamissible que tous les cheminots du TSEE ne soit pas tous traités de la même manière.</p> <p>Peu importe le secteur dans lequel on se trouve et le grade que l'on a, c'est bien l'ensemble des cheminots du TSEE qui va être impacté par une surcharge de travail et c'est bien le collectif de travail de l'ensemble des cheminots du TSEE qui permet une bonne maintenance des rames.</p> <p><u>Tous les cheminots du TSEE doivent avoir les mêmes primes et autres spécificités JOP !</u></p>
Pôles support	<p>Les cheminots des pôles RH, QSE, GEF, Communication et TSEE4.0 ne seront pas concernés par cette prime.</p> <p>La direction refuse de déroger à la règle édictée nationalement et estime que les agents des pôles support ne verront pas leur charge de travail augmenter.</p>	<p>Pour SUD-Rail, il est inadmissible que ces agents ne perçoivent pas cette prime, ils verront bien leur charge de travail augmenter: PGU aura des spécificités JOP à traiter manuellement en plus, la com va être largement mis à contribution, QSE entre les formations et les risques générés sera impacté, GEF aura forcément plus de boulot si plus de boulot dans l'atelier ...</p> <p>Tout le monde verra sa charge de travail augmenter !</p> <p>Pour rappel, cette prime peut monter à 50x 20 jours travaillés JOP= 1000 euros.</p> <p>De plus, le doublement de l'indemnité congé moindre besoin dès le premier jour de congé (au lieu d'à partir du 8ème) pourrait rapporter 7,65 x28 congés + 7,65x7= environ 270 euros.</p> <p><u>Les agents des pôles support ne pourront donc pas obtenir jusqu'à 1270 euros de prime en 2024, inadmissible ils sont déjà bien souvent les secteurs les moins bien payés !</u></p>
Cadres	<p>Pour la direction aucun cadre ne pourra bénéficier de ces mesures JOP, éventuellement si un DPX était cadre et encore le RRH semblait ne pas y avoir trop songé.</p>	<p>Pour SUD-Rail il est impensable de fractionner l'établissement en collège alors que dans le même temps elle sort sa doctrine racoleuse maison TSEE.</p> <p><u>Tous TSEE sauf quand la direction doit payer, la direction fait le choix de la division qu'elle ne vienne plus, elle, nous parler de maison TSEE !</u></p>

Pour SUD-Rail, la direction fait le choix de diviser les cheminots, lors des JO nous serons tous avec une charge de travail plus importante et devons donc tous être traités de la même manière !

Dans la foulée, suite aux AG, la direction proposait une nouvelle prime mensuelle au Matériel en excluant une nouvelle fois les cadres et les fonctions support, la direction fait clairement le choix d'ignorer ces agents !

SUD-Rail appelle l'ensemble des cheminots des fonctions support et cadres du TSEE à refuser cette injustice et à rejoindre les cheminots qui ont déjà déposé leurs DII à partir du 6 février pour imposer des augmentations salariales pour tous !